

Royaume du Maroc



**Direction des Études
et des Prévisions financières**

La dimension économique du Ministère de l'Économie et des Finances

Novembre 1999

Document de travail n° 46

C'est un grand plaisir pour moi de faire une introduction relative au thème afférent à la dimension économique du Ministère de l'Economie et des Finances.

1- Pourquoi la dimension économique?

Le renforcement de cette dimension économique est motivé par des facteurs externes et internes.

➤ *Facteurs externes*

- Difficultés de prévoir l'environnement international à cause de l'interpénétration des économies et de la cadence élevée des événements.
- Importance des implications des accords de libre échange ou du GATT sur l'économie marocaine.
- D'où la nécessité d'évaluer les impacts de l'environnement extérieur sur une économie qui s'ouvre comme celle du Maroc.

➤ *Facteurs internes*

- Changement du rôle économique de l'État et priorité accordée à la politique économique au détriment des politiques sectorielles.
- Émergence d'un Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre du Gouvernement d'alternance.
- Équilibre économique de la LF institué par la Loi Organique des Finances de 1998.

2- L'insertion à l'économie mondiale crée de nouvelles missions pour le Ministère de l'Economie et des Finances

- Le suivi régulier de l'environnement international et particulièrement des économies des pays partenaires, des échanges extérieurs et des mouvements de capitaux.
- La mesure des impacts de l'environnement international et des accords de libre échange sur l'économie marocaine avec la mise en évidence de mesures appropriées pour mieux se préparer aux défis de la mondialisation.
- L'évaluation régulière de la compétitivité extérieure du Maroc en vue de la consolider et de l'améliorer.
- La surveillance des pays concurrents avec un traitement spécifique pour les pays ayant des accords d'association ou d'intégration avec l'Europe.
- Le suivi des politiques économiques menées à l'étranger afin d'identifier les atouts et les menaces pour le Maroc et de tirer les enseignements concernant les choix de politique économique pour notre pays.

3- Nécessité d'une plus grande réactivité face aux événements

Les mutations rapides de l'environnement international et l'ouverture croissante de l'économie marocaine sur l'extérieur requièrent une plus grande réactivité face aux événements. A cet effet, il est opportun de :

- adapter constamment la politique économique en fonction de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale pour optimiser la croissance économique.
- mettre en œuvre des politiques économiques à court terme (souples) à partir d'un cadre d'orientations générales (le Plan) et du PAS du Ministère.
- élaborer des scénarii de politique économique et mettre en évidence les mesures et réformes correspondantes (nécessité d'un cadre macro-économique).
- exploiter toutes les marges de manœuvre des politiques économiques et favoriser la réduction à terme des contraintes économiques et sociales.

4- Loi de Finances : instrument de politique économique

Dans ce contexte, la Loi de Finances qui a toujours comporté des mesures en faveur des secteurs économiques, financiers ou sociaux, devient plus qu'auparavant un véritable instrument de politique économique.

Elle devra ainsi contenir de plus en plus des décisions de politique économique avec dorénavant une évaluation de leurs impacts sur tous les plans.

Pour ce faire :

- la fiscalité devra avoir une finalité économique tout en consolidant les recettes de l'État.
- le ciblage de l'investissement public se fera, plus que par le passé, en fonction des objectifs économiques et sociaux (nécessité de généraliser l'évaluation d'impacts des programmes publics).
- la relance de l'investissement privé devient une priorité de la politique économique.
- il s'avère impératif d'optimiser les politiques de financement de l'économie parallèlement à la couverture des besoins du Trésor.

5- Le changement du rôle de l'État exige une adaptation des politiques sectorielles

Le passage des politiques sectorielles à une politique économique globale est motivé par le changement du rôle de l'État de l'intervention directe à la régulation de l'économie.

Les stratégies sectorielles découleront de la politique économique globale et non l'inverse.

A cet effet, le Ministère devra arrêter une position unifiée et concertée sur les questions sectorielles ayant un impact important sur le cadre macro-économique.

Par ailleurs, ce ministère pourra assumer plusieurs fonctions :

- un rôle accompagnateur en matière d'investissement à travers la DIE tout en impulsant la simplification des procédures et la mise en œuvre des grandes réformes.
- un rôle incitateur pour les secteurs porteurs, les PME-PMI et le développement régional selon des modalités à définir (fiscalité, subventions,...).
- un rôle régulateur particulièrement pour le suivi du fonctionnement des marchés des facteurs (retraites, salaires, régimes sociaux,...) et le développement des mécanismes régissant l'organisation de certains secteurs sous sa tutelle.

6- Le renforcement de la dimension économique nécessite des mesures et des moyens appropriés

- Faire aboutir le projet de Décret du Ministère de l'Économie et des Finances et transformer la DEPF en une direction de la politique économique.
- Recruter et former des profils adaptés aux nouveaux métiers.
- Moderniser les systèmes d'information et les orienter vers l'aide à la décision.
- Développer l'analyse économique ainsi que les instruments de modélisation, de simulation des politiques économiques et de mesure d'impacts de l'environnement.
- Mettre en œuvre le Comité de politique économique.

7- Le Comité de politique économique

Ce comité sera piloté par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) et constitué d'un noyau dur de directions. Celles ne faisant pas partie du noyau dur, pourront y participer en fonction du thème traité.

Le comité aura pour finalités de renforcer la dimension économique du Ministère de l'Économie et des Finances et de rendre systématique la coordination des politiques économiques dans le but de favoriser l'aide à la décision.

Les missions du comité sont les suivantes :

- faire des propositions concrètes en matière de politiques économiques à court terme (2 ans maximum) à partir de la Déclaration Gouvernementale et du Plan de Développement Économique et Social.
- étudier des combinaisons viables et possibles de différentes politiques économiques (policy mix).
- suggérer les meilleures modalités de mise en œuvre des politiques économiques et faire le point régulièrement de leur exécution.
- réfléchir sur les instruments de l'État en matière de politique économique.

Le premier travail du Comité de politique économique s'est basé sur la relance économique à court terme. Il a permis :

- l'identification des différentes contraintes économiques, financières, administratives, judiciaires et foncières qui retardent la croissance économique.
- l'élaboration de propositions favorisant la relance par l'investissement privé et public et par le développement des exportations.
- la mise en évidence de mesures de relance par nature (utilisation du reliquat GSM, mesures du projet de Loi de Finances 2000-2001, privatisation et réformes à court terme).

Ces mesures ont été classées selon un calendrier de mise en œuvre.

8- Le rôle de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières

La DEPF peut contribuer de façon importante au renforcement de la dimension économique du Ministère.

Cette direction qui pilote déjà l'élaboration du cadre macro-économique de la Loi de Finances et du Plan ainsi que les travaux de programmation stratégique, est en train de se préparer pour devenir une direction de la politique économique conformément au nouvel organigramme en projet, actuellement en discussion avec la Fonction Publique.

Outre l'émergence d'une division de l'international, la DEPF est sur le point de finaliser la base de données d'un modèle macro-économique en construction depuis septembre 1998 et dont l'une des finalités est la simulation d'impacts des politiques économiques.

En vue de développer l'analyse économique, la DEPF a lancé la réalisation d'un projet de banque de données économiques, financières et sociales, participant ainsi à la modernisation des systèmes d'information du Ministère. Ce projet permettra d'organiser la gestion de la masse importante d'informations dont dispose la DEPF sur les économies internationale et nationale.

Enfin, pour approfondir les capacités d'analyse de la direction en matière d'économie internationale, il a été procédé en septembre 1999 à la signature avec l'Union Européenne de la convention de financement de l'étude d'impacts sur le Maroc de l'accord d'association avec l'Europe.

Cette étude qui sera pilotée par la DEPF simulera le comportement de l'économie marocaine au fur et à mesure de son ouverture et identifiera les mesures permettant à notre pays de mieux s'insérer à l'économie mondiale.